

Gagné, Anne-Marie

De:
Envoyé: 24 mai 2022 10:49
À: Gagné, Anne-Marie
Cc: Yannick Dufour; Éric Savard
Objet: Suivi_Séance BAPE_RAB Anticosti - Question Sépaq

Bonjour Anne-Marie,

Comme demandé, voici des précisions concernant une question posée à la Sépaq lors de la séance du 19 mai dernier.

Pouvez-vous décrire les mesures actuelles pour limiter l'impact des activités en périphérie du parc dans le parc national Anticosti ?

Il n'existe pas de zone tampon autour du parc national Anticosti. Toutefois, des discussions ont cours entre la Sépaq et l'entreprise forestière Solifor afin de conserver une bande de protection de 300 m en périphérie du parc. Selon cette entente administrative, il n'y aurait pas de prélèvement forestier dans cette zone.

Je demeure disponible pour toutes questions,

Amélie Gilbert
Conseillère Faune et territoire

Direction générale - Secteur faunique
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

sepaq.com
